



Résidence secondaire (Famille)

Par **SBE**, le **06/11/2023** à **18:41**

Bonsoir,

J'ai deux questions sur la fiscalité d'une résidence secondaire :

La 1ère concerne la taxe d'habitation , je souhaite mettre ma maman à l'année dans cette petite maison car elle a une petite retraite ...Elle n'est pas imposable alors je voulais savoir si la taxe d'habitation pouvait être exonérée dans cette situation ?

La 2ème, je souhaite lui proposer gratuitement sans loyer (prêt d'usage/ comodat) juste les frais de (chauffage/ elec / eau)...Comment je peux faire avec les impôts pour déduire une estimation des loyers à l'année afin d'avoir une imposition plus faible ?

D'avance merci pour votre aide.

SBE

Par **Visiteur**, le **06/11/2023** à **18:48**

Bonjour,

Ce sera donc sa résidence principale. La taxe d'habitation n'existe plus en résidence principale.

Par contre au 1er janvier 2023 c'était encore votre résidence secondaire, donc vous aurez cette TH à payer pour votre propre compte fiscal.

Vous ne pouvez pas déduire des loyers qui n'existent pas. Il n'y a pas de défiscalisations possible... sauf si un autre intervenant a une botte secrète ?